

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**Arrondissement de
MACONSéance du : VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX
(27 avril 2026)Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:****Budget primitif
2026**Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :**29**

Présents à la séance :

26

Suffrages exprimés :

29Le Conseil a été
convoqué le :
14 avril 2026La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 28 avril 2026

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Païline, BESSON Françoise, BOSSARD, Angélique, CASTEIL Katia (arrivée à 18h41), CORTAMBERT Agnès, DA CUNHA Julie (arrivée à 18h43), DEVOUCOUX Jean-François, DE WITTE Pierre, DUVAL Philippe, GERMAIN Annabelle, MÉTIVIER Guillaume, RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

Etaient excusés : CHEVALIER Lola est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, MANCIAT Quentin est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie.

Rapporteur : Christine ROBIN**EXPOSE**

Il est donné connaissance aux conseillers municipaux de la note de présentation brève et synthétique qui accompagne la proposition de budget primitif du budget principal pour l'année 2026.

Voici la synthèse des équilibres budgétaires :

Le budget principal de la Ville s'équilibre :

- En fonctionnement : 12 333 429.95€
- En investissement : 7 495 227.47€

Soit un budget d'un montant total de 19 828 657.42€

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de budget primitif de l'année 2026.

DELIBERATION

VU la note de proposition brève et synthétique de proposition du budget primitif,
VU l'annexe réglementaire du budget joint en annexe,
VU l'avis favorable de la commission unique du 8 avril 2026,
Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la proposition de budget primitif du budget principal pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

